



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 17 août 2021, le Règlement constituant un fonds de développement du logement abordable (2021, chapitre 117) lequel a fait l'objet d'une procédure de demandes de scrutin référendaire auprès des personnes habiles à voter, édictée par l'arrêté 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, qui s'est tenue du 25 août au 9 septembre 2021 et dont le résultat a été porté à la connaissance du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, à savoir qu'aucune personne n'a exercé son droit relatif à cette procédure;
- le 7 mars 2023, les règlements suivants :
 - Règlement autorisant la réalisation de travaux de recherche d'eaux parasitaires et de diagnostic de conformité des raccordements aux réseaux d'égout sanitaire et pseudo-séparatif et décrétant un emprunt à cette fin de 220 000 \$ (2023, chapitre 19) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 30 mai 2023;
 - Règlement autorisant l'acquisition et l'installation de consoles d'éclairage extérieur pour l'amphithéâtre Cogeco et décrétant un emprunt à cette fin de 130 000 \$ (2023, chapitre 20) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 27, 28, 29, 30 et 31 mars 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 30 mai 2023;
- le 18 avril 2023, le Règlement autorisant la réalisation de travaux de désaffectation d'une conduite unitaire d'égout avec transfert de branchement sur la rue Roy et décrétant un emprunt à cette fin de 116 500 \$ (2023, chapitre 35) lequel a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 30 mai 2023.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 14 juin 2023.

Me Yolaine Tremblay, greffière